

Personnels chargés de l'Accompagnement des Elèves en Situation de Handicap (AESH)

POSTERS

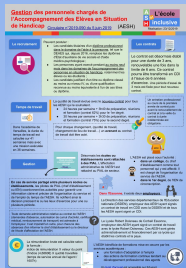
Réalisation: 30/05/2018



Circulaire n° 2017-084 du 3-5-2017 et n°2019-090 du 5 juin 2019

Les contrats

Une autre fiche concerne les contrats, le recrutement, les horaires...



Sous contrôle de l'enseignant :



Aide aux élèves en situation de handicap.

Favorise l'autonomie.

3 types de missions

1 Accompagne les élèves dans les actes de la vie quotidienne

Assurer les conditions de sécurité et de confort
Aider aux actes essentiels de la vie
Favoriser la mobilité

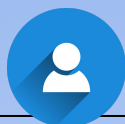
Aide à la prise de médicaments et aux gestes techniques spécifiques

Sous condition d'un PAI.

Dans le cadre d'un Plan Educatif Territorial (PEDT), l'AESH, les AESH peuvent être autorisés à cumuler sur le temps périscolaire une activité accessoire à leur activité principale (contrat collectivités territoriales)

Aide Individuelle
Aide soutenue et prolongée pour un élève (quotité horaire déterminée). Quand l'aide mutualisée ne répond pas aux besoins.

Les types d'accompagnement



Aide Mutualisée
Pour plusieurs élèves n'ayant pas besoin d'une aide soutenue.

Accompagnement en Ulis
Accompagnement collectif à l'ensemble des élèves du dispositif dans le 1^{er} et 2nd degré.

Les horaires



Les horaires dépendent du contrat, voir la fiche gestion des AESH

Des temps d'échanges de pratiques entre pairs, entre AESH et enseignants ou entre membres du Rased ou de l'Ulis et visant l'amélioration des modalités de prise en charge des situations de handicap peuvent également être organisés.



2 Accompagne les élèves dans l'accès aux activités d'apprentissage (éducatives, culturelles, sportives, artistiques ou professionnelles)

Stimuler les activités sensorielles, motrices et intellectuelles de l'élève
utiliser des supports adaptés et conçus par des professionnels
Faciliter l'expression de l'élève, l'aider à communiquer
Rappeler les règles à observer durant les activités
Contribuer à l'adaptation de la situation d'apprentissage
Soutenir l'élève dans la compréhension et dans l'application des consignes
Assister l'élève dans l'activité d'écriture et la prise de notes
Appliquer les consignes lors de la passation des épreuves d'examen ou de concours et dans les situations d'évaluation

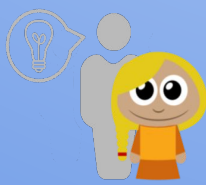
AESH référent

Les services départementaux, en lien avec les services académiques, peuvent identifier au sein de chaque département un ou plusieurs **AESH référents** dont la mission consiste à apporter un appui méthodologique aux AESH du territoire

3 Accompagne les élèves dans les activités de la vie sociale et relationnelle

Participer à la mise en œuvre de l'accueil en favorisant la mise en confiance de l'élève et de l'environnement
Favoriser la communication et les interactions entre l'élève et son environnement
Sensibiliser l'environnement de l'élève au handicap et prévenir les situations de crise, d'isolement ou de conflit
Favoriser la participation de l'élève aux activités prévues dans tous les lieux de vie considérés
Contribuer à définir le champ des activités adaptées aux capacités, aux désirs et aux besoins de l'élève.

L'AESH peut participer aux réunions ainsi qu'aux dispositifs École ouverte et stages de réussite, dès lors que l'élève qu'il accompagne est concerné.



<http://ressources-ecole-inclusive.org/>